



SAINT-MICHEL

Vivre avec passion

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée Caroline Provost secrétaire-trésorière adjointe, de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue mardi, le 13 avril 2021 à 19 h 30, au 1700, rue Principale, Saint-Michel, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande # 2021-03-0018 pour émettre un permis de construction (# 2021-03-0070) d'un bâtiment commercial d'usage clinique dentaire.

La demande vise à autoriser :

- La construction d'un bâtiment principal avec une marge latérale de 4 mètres, alors qu'en vertu de la grille de spécification de la zone CR-2 du Règlement de zonage numéro 185, la marge minimale latérale est de 6 mètres;
- Le nombre de stationnement de 23 cases, dont une à mobilité réduite, desservant le bâtiment commercial, alors qu'en vertu de l'article 198 du Règlement de zonage numéro 185, le nombre minimal de case de stationnement est de 25 cases.

Cette demande est localisée sur le chemin Rhéaume, Saint-Michel (terrain vacant lot : 3 990 580 du cadastre du Québec), dans la zone CR-2.

Toutes personnes ou organismes intéressés peut envoyer, par courriel à greffe@mst-michel.ca ou par la poste tout en respectant les délais requis, ses commentaires relativement à cette demande de dérogation, lesquels seront soumis au conseil municipal.

Fait et donné à St-Michel, ce 25^e jour du mois de mars 2021.

Signé: (s) Caroline Provost
Secrétaire-trésorière adjointe

(Cet avis est publié au moins 15 jours avant la tenue de la session)